

DEMANDE DE SOUTAGE PAR CAMION OU BARGE

Le commandant du navire / de la barge ou son représentant doit adresser à la Capitainerie la déclaration renseignée au moins 24 heures avant l'arrivée à quai.

1. Agent / Demandeur

- Nom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Courriel :

2. Navire

- Nom :
- Poste à quai :

3. Moyen d'avitaillement

- Barge - Nom Camion
Armement : Société de transport :

4. Opération

- Date : Heure :
- Produit : Quantité :

Visa Demandeur

Visa Capitainerie